

# Presses universitaires de Caen

---

**Les Saints dans la Normandie médiévale** | Pierre  
Bouet, François Neveux

---

## Les saints dans la civilisation médiévale

*François Neveux*

p. 21-37

### Full text

- 1 Les saints vénérés dans la Normandie médiévale sont très souvent venus d'ailleurs. La province de Rouen a produit

peu de saints. En revanche, elle a été très accueillante aux étrangers venus y vivre, d'abord pour l'évangéliser, puis pour constituer son encadrement ecclésiastique ou monastique. Par ailleurs, les Normands ont rendu un culte à de nombreux saints traditionnellement honorés dans le reste de la France, voire dans l'ensemble de la chrétienté. Ceci n'a rien d'exceptionnel. Il convient donc de replacer les cas des saints de Normandie dans un cadre beaucoup plus vaste : celui de la société médiévale dans son ensemble.

2 Les saints ont tenu une place éminente dans la société médiévale. L'idée qu'on se faisait d'eux et le rôle qu'on leur accordait n'a pourtant pas cessé d'évoluer tout au long des dix siècles qui constituent ce qu'on appelle le Moyen Âge. C'est vrai d'abord en ce qui concerne l'accession à la sainteté : on est passé de la *vox populi* à la canonisation (vers le XII<sup>e</sup> siècle). Plusieurs modèles de saints sont apparus successivement : nous tenterons de définir une typologie de la sainteté médiévale avant de nous pencher sur les formes très diverses que leur culte a revêtu.

## **De la *vox populi* à la canonisation<sup>1</sup>**

3 Les premiers saints étaient les martyrs (« témoins » de leur foi). Tant que les chrétiens ont été persécutés, notamment par les autorités impériales romaines, l'Église a fourni des martyrs en nombre suffisant. Leur sainteté était prouvée, sans contestation possible, par les conditions mêmes de leur mort.

4 Au début du IV<sup>e</sup> siècle, après la dernière grande persécution (celle de Dioclétien) et le triomphe de Constantin, les conditions changent radicalement<sup>2</sup>. Les martyrs continuent certes d'être vénérés, mais le christianisme, désormais toléré puis devenu religion officielle sous Théodose<sup>3</sup>, ne produit plus de martyrs. Les saints sont désormais des confesseurs reconnus pour la vigueur de leur foi, exprimée par la parole, par l'écrit ou par la manière de vivre. Les premiers vénérés furent les docteurs de l'Église tels saint Grégoire de Nazianze († v. 390), saint Grégoire de Nysse († v. 395) et

saint Jean Chrysostome († 407) en Orient, saint Ambroise († 397) ou saint Augustin († 430) en Occident. La plupart de ces confesseurs étaient des évêques. Leur appartenance au clergé les plaçait bien au-dessus des simples laïcs et les prédisposait à la sainteté.

5 À vrai dire, le nombre des saints évêques se multiplia dès lors qu'on commença à établir des listes épiscopales<sup>4</sup>. Il faut s'interroger sur le sens même du mot saint. Dans le Nouveau Testament, et en particulier sous la plume de saint Paul, le mot saint est appliqué à tous les chrétiens<sup>5</sup>. Par ailleurs, dans l'Antiquité païenne, le terme *sanctus* est attribué à ceux qui exerçaient le sacerdoce. Tout naturellement, il a donc été accolé au nom des premiers évêques, au titre de leur office. Plus tard, quand on a réservé le mot à ceux qui se distinguaient par leur mérite particulier (milieu VI<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècle<sup>6</sup>), il fut bien difficile de différencier les saints véritables et les saints par fonction.

6 De toute façon, pendant tout le haut Moyen Âge, la hiérarchie ecclésiastique n'exerça aucun contrôle réel sur la désignation des saints. C'est la *vox populi* qui fait les saints. Les autorités se bornent à organiser les cultes imposés par la volonté populaire. Les cas où l'autorité ecclésiastique s'est dressée contre une dévotion populaire sont rares. On cite souvent à cet égard un épisode rapporté par la *Vita Martini*. Le saint se serait opposé à un culte rendu à un martyr local : il aurait révélé que la tombe vénérée était en fait celle d'un brigand<sup>7</sup>. Il s'agit là d'une action exceptionnelle. Le plus souvent, les évêques furent les promoteurs du culte de nouveaux saints. C'est le cas lors des inventions de reliques de martyrs ou supposés tels. Sous l'épiscopat d'Ambroise, contemporain de saint Martin, furent ainsi découverts à Milan les corps des saints Gervais et Protais<sup>8</sup>. Saint Ambroise envoya des restes de ces martyrs sans doute à Tours (à destination de saint Martin) et certainement à Vienne et à Rouen. L'évêque de Rouen, saint Victrice, fut l'un des récipiendaires et composa à cette occasion son célèbre *De laude Sanctorum*<sup>9</sup>. Autre invention de reliques célèbre, celle de saint Bénigne faite à Dijon par l'évêque

Grégoire de Langres au début du VI<sup>e</sup> siècle et racontée par son parent et homonyme Grégoire de Tours<sup>10</sup>.

7 Ce mouvement de diffusion des reliques s'accroît à partir du VIII<sup>e</sup> siècle quand on cessa à Rome de respecter la législation interdisant de violer les sépultures<sup>11</sup>. Dès lors, on commença à dépecer les corps et à en répandre de petits fragments partout dans la chrétienté. Souvent les évêques eux-mêmes ou les abbés se rendirent à Rome pour obtenir des reliques de grand prix susceptibles de rehausser le prestige de leur église.

8 Les VI<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> siècles, correspondant en Gaule à la période mérovingienne, ont été l'âge d'or des saints populaires. Les VIII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> siècles, c'est-à-dire la période carolingienne, sont marqués au contraire par une sérieuse reprise en main.

9 Sous l'impulsion des empereurs Charlemagne et Louis le Pieux, on observe une première tentative de contrôle. Des capitulaires interdisent de vénérer de nouveaux corps de saints sans autorisation épiscopale. Les translations de reliques ne doivent plus s'effectuer sans l'accord du prince ou celui d'un concile. C'est justement par le biais de ces translations que l'épiscopat introduit un contrôle sur le culte, et donc sur la désignation de nouveaux saints. Celui qui est désormais considéré (par la rumeur) comme un saint ne peut être « élevé » à une sépulture plus conforme, à sa nouvelle dignité que par la volonté de l'évêque<sup>12</sup>.

10 Dans les siècles suivants (X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles), ce contrôle épiscopal sur le culte des saints va se renforcer. Voulant obtenir une confirmation concernant un saint de leur diocèse, certains évêques vont rechercher l'appui du pape. On date généralement de 993 la première canonisation pontificale, celle de saint Ulrich, mort en 973, qui fut obtenue par son successeur Liutolf, évêque d'Augsbourg<sup>13</sup>. Au début du XI<sup>e</sup> siècle, le pape Benoît VIII (1012-1024) utilise pour la première fois le terme *canonizare*. Avec Grégoire VII, le processus s'accroît. Dans le *Dictatus Papae* (1075), rédigé dans le cadre de son conflit avec l'empereur Henri IV, ce pape écrit : « Le pontife romain [...] devient indubitablement saint »<sup>14</sup>. En un sens, c'est un retour à la

sainteté de fonction. Mais Grégoire VII affirme aussi l'autorité pontificale en la matière.

11 Au cours du XII<sup>e</sup> siècle, avec Eugène III (1145-1153) et surtout Alexandre III (1159-1181), la procédure de canonisation va se mettre en place avec une enquête confiée le plus souvent aux cardinaux (ce qui restera le cas pendant tout le Moyen Âge). Alexandre III fit instruire douze causes, dont cinq aboutirent à une canonisation effective. Le même pape écrivit en 1171 ou 1172 au roi Kol de Suède pour lui dire qu'on ne pouvait désigner un nouveau saint sans autorisation du pape. Il s'agissait de saint Éric (1160), prédécesseur du roi Kol, qui l'avait fait assassiner<sup>15</sup> ! Ce texte, commençant par les mots *Audivimus*, fut intégré dès le début du XIII<sup>e</sup> siècle dans les collections anglaises de décrétales<sup>16</sup>. Notons ici le rôle moteur joué par le clergé d'Angleterre (encore largement anglo-normand) dans le développement du pouvoir pontifical en matière de canonisation. Cette réalité n'est certainement pas sans rapport avec la situation particulière du royaume à cette époque : en 1213, celui-ci allait se trouver placé, en raison des déboires du roi Jean sans Terre, dans une dépendance directe vis-à-vis de la papauté.

12 En 1215, le IV<sup>e</sup> concile du Latran décrète qu'il n'y aura plus de nouvelle vénération de reliques sans autorisation du *princeps*, c'est-à-dire du pape<sup>17</sup>. En 1223, Honorius III ordonne une enquête sur les miracles qui avaient lieu à Dorchester sur la tombe de saint Birin, évangéliste des Saxons. En 1234, le bref *Audivimus* est intégré aux décrétales de Grégoire IX. La réserve pontificale en matière de canonisation était officiellement admise. Le principe en fut développé dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle par des canonistes comme Henri de Suse<sup>18</sup>. Pourtant, jusqu'à la fin du Moyen Âge, des évêques continuèrent à procéder, de leur propre chef, à de nombreuses translations de reliques. Les canonisations pontificales furent limitées à un petit nombre de saints incontestables, bénéficiant de la caution de l'autorité suprême dans l'Église.

Du IV<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle, on est passé progressivement d'une

- 13 sainteté acquise par la rumeur publique (*fama sanctitatis*) à une sainteté reconnue officiellement par la plus haute autorité ecclésiastique, à la suite d'un procès basé sur des enquêtes, où les preuves essentielles sont fournies par les miracles. Parallèlement, la conception qu'on avait de la sainteté n'a cessé d'évoluer : on est passé du saint martyr au saint laïc, en passant par d'autres types de saints.

## Typologie de la sainteté

### Les saints martyrs

- 14 Le type de saint le plus ancien est le saint martyr. Ce fut jusqu'au IV<sup>e</sup> siècle le seul type de saint reconnu, si l'on excepte la Vierge Marie et quelques saintes femmes contemporaines du Christ, dont la plus connue est Marie-Madeleine.
- 15 En tête des martyrs, nous trouvons les douze apôtres. Parmi eux, Pierre et Paul, qui trouvèrent la mort à Rome, étaient considérés comme les vrais fondateurs de l'Église romaine. Ajoutons-y saint Étienne, le protomartyr. Les martyrs sont extrêmement nombreux, surtout en Orient. Les *Acta* qui nous sont parvenus sont souvent légendaires. C'est le cas pour quelques-uns des saints les plus populaires au Moyen Âge, tels saint Laurent (de Rome), sainte Marguerite d'Antioche de Pisidie<sup>19</sup> ou sainte Catherine d'Alexandrie.
- 16 En Occident, on manquait d'authentiques martyrs : on n'hésita pas à en « fabriquer » grâce à des inventions de reliques comme celles de saint Bénigne, au VI<sup>e</sup> siècle, ou celles des onze mille Vierges de Cologne, au XII<sup>e</sup> siècle<sup>20</sup>. Ces inventions étaient généralement accompagnées de la rédaction d'une *Vita* ou *Passio* du saint qui le rattachait à quelque martyr incontestable. Saint Bénigne fut ainsi considéré comme un disciple de saint Polycarpe, évêque de Smyrne, à l'instar de saint Irénée de Lyon<sup>21</sup>. Bon nombre de ces martyrs étaient aussi de saints évêques.

### Les saints évêques

17 Après la fin des persécutions, les saints évêques prennent souvent le relais des saints martyrs. Les archétypes sont au IV<sup>e</sup> siècle en Occident saint Ambroise de Milan (374-397) ou saint Augustin d'Hippone (395-430), saint Hilaire de Poitiers (350-367) ou saint Martin de Tours (370-397)<sup>22</sup>. Les évêques sont fréquemment des fonctionnaires laïcs choisis malgré eux (Ambroise). Ce sont des lettrés qui passent beaucoup de temps à lutter contre les hérétiques ariens ou donatistes, entre autres<sup>23</sup>. Ce sont également des hommes d'action, de plus en plus accaparés par les affaires temporelles et militaires, au fur et à mesure que s'effondrent les structures impériales. Saint Exupère de Toulouse (en 411), saint Aignan d'Orléans (en 451), saint Augustin lui-même (en 430) ont assuré la défense de leur ville épiscopale contre les Barbares.

18 Par la suite, *ex officio*, presque tous les premiers évêques furent considérés comme des saints. C'est d'abord le cas des cinquante premiers évêques de Rome, jusqu'au début du VI<sup>e</sup> siècle, puis des évêques de la plupart des sièges épiscopaux. Dans la seconde Lyonnaise (la future Normandie), à Rouen, onze des dix-huit premiers évêques sont considérés comme saints, jusqu'au milieu du VI<sup>e</sup> siècle. À Bayeux, les sept premiers évêques le sont également jusqu'à la même époque, de saint Exupère à saint Vigor. On compte encore une nouvelle série de saints évêques au VII<sup>e</sup> siècle (cinq), de saint Gérétrand à saint Hugues († 730). Bien entendu, parmi tous ces saints évêques, certains se distinguent par leur mérite particulier. En Gaule, le plus populaire est incontestablement saint Martin, mais c'est aussi un saint moine.

### **Les saints moines**

19 Les moines ont une vocation à la sainteté puisqu'ils ont choisi la voie de la perfection en se retirant du monde. La figure du saint moine vient d'Orient et surtout du désert égyptien. Les archétypes en sont saint Antoine (ermite) et saint Pacôme (cénobite). On retrouve en Occident ces deux

formes de la vie monastique, l'érémisme et le cénobitisme, souvent pratiqués successivement par les mêmes hommes. Les ermites s'installent dans des lieux déserts qui sont généralement en Occident les forêts ou les îles. Prenons quelques exemples normands. Au VI<sup>e</sup> siècle, saint Pair, originaire de Poitiers, fut d'abord moine (à Ensisy<sup>24</sup>) puis ermite à Scissiacum<sup>25</sup>. Devenu évêque d'Avranches, il aurait ensuite créé des monastères à Avranches, Coutances, Bayeux, Le Mans et Rennes<sup>26</sup>. Bien plus tard, au tournant du XII<sup>e</sup> siècle, dans les îles ou dans les forêts frontalières de la Normandie, s'installèrent toute une série d'ermes qui devinrent des fondateurs d'ordres : Robert d'Arbrissel, Bernard de Tiron ou Vital de Savigny. Seul ce dernier peut être regardé comme un saint incontestable<sup>27</sup>.

20 La promotion des saints moines était remarquablement assurée par les abbés de leur monastère, qui faisaient écrire des *Vitae* ou des recueils de *Miracula*. De nombreux fondateurs d'abbayes sont considérés comme des saints. Les exemples sont légion, qu'ils se situent dans la tradition colombanienne ou dans la tradition bénédictine.

21 Dans la future Normandie, nous connaissons au VII<sup>e</sup> siècle saint Wandrille, fondateur de Fontenelle, et saint Philibert, moine de Rebas, puis fondateur de Jumièges et de Noirmoutier<sup>28</sup>. Notons que tous les candidats ne furent pas agréés par la papauté, quand elle put être consultée. Parmi les recalés, citons Robert de Molesme<sup>29</sup>, pourtant fondateur de Cîteaux, et Bernard de Tiron<sup>30</sup>.

22 Si les moines fournissent une importante cohorte de saints, les laïcs semblaient naturellement fort éloignés de l'état de sainteté. Cependant, un certain nombre d'entre eux furent considérés comme des saints, à commencer par les rois et les reines.

### **Saints rois et saintes reines**

23 Avec les rois, nous abordons une catégorie de saints bien particulière. Il s'agit d'une sainteté éminemment politique. Car la canonisation d'un roi rehaussait de façon éclatante le



prestige de ses descendants et de son royaume. Aussi y eut-il au Moyen Âge beaucoup de tentatives, mais peu de véritables réussites<sup>31</sup>.

24 Clovis fut le premier roi franc catholique. C'est son épouse Clotilde, à l'origine de sa conversion, qui fut très vite considérée comme une sainte. Notons aussi le rôle joué par des saints évêques contemporains (saint Rémi et peut-être saint Vaast) et un saint évêque du passé (saint Martin), sans oublier l'une des rares saintes de ce temps (sainte Geneviève)<sup>32</sup>.

25 À l'époque mérovingienne, dans la lignée de Clotilde, il y eut plusieurs saintes reines : Radegonde (518-587), épouse de Clotaire I<sup>er</sup>, puis Bathilde († 680), épouse de Clovis II. À l'époque carolingienne, le sacre des rois leur accorde une sainteté de fonction, comparable à celle des évêques. Charlemagne fut l'objet d'une tentative de canonisation, au XII<sup>e</sup> siècle, en vertu de l'autorité d'un antipape. L'instigateur de cette canonisation hautement politique était l'empereur Frédéric Barberousse, alors en conflit avec le pape Alexandre III<sup>33</sup>.

26 Quelques années auparavant, en 1146, un autre saint empereur, moins contestable, avait été canonisé par le pape Eugène III : Henri II dit le Saint (1002-1024), dont la femme, Cunégonde (1039), fut également élevée à la sainteté<sup>34</sup>.

27 Exactement contemporain d'Henri II, le roi de France Robert le Pieux fut lui aussi présenté comme un saint par son biographe, Helgaud, moine de Fleury (Saint-Benoît-sur-Loire). Robert aurait même guéri des aveugles et serait donc le premier roi de France à avoir exercé des pouvoirs thaumaturgiques. Notons que de tels pouvoirs furent attribués à tous les rois de France, bien que limités à la maladie des écrouelles<sup>35</sup>. Un saint tel que Robert le Pieux ne pouvait être reconnu par la papauté, d'autant plus qu'il avait vécu dans l'inceste<sup>36</sup>. Cette première tentative d'élever un Capétien sur les autels échoua et il fallut attendre deux siècles pour voir aboutir un tel projet.

Le cas de saint Louis se situe dans un autre contexte, tout en

- 28 restant fort politique. La sainteté de Louis IX était beaucoup moins sujette à caution que celle de Robert le Pieux. La canonisation fut pourtant obtenue du pape Boniface VIII par le propre petit-fils du saint roi, Philippe le Bel (en 1297)<sup>37</sup>. Or, un grave conflit n'allait pas tarder à éclater entre les deux hommes, représentants emblématiques du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel.
- 29 En attendant, d'autres tentatives avaient lieu en faveur de saints rois dans les pays nouvellement christianisés. Citons, en Hongrie, saint Etienne (997-1038) ou, en Angleterre, Edouard le Confesseur (1042-1066). Dans le monde Scandinave, les saints rois furent très contestés. Saint Olaf, ancien Viking, ne dut son titre de martyr qu'à sa mort violente dans la bataille de Stiklestad (1030), où il fut vaincu par des païens<sup>38</sup>. De même, la canonisation de saint Éric († 1160) fut refusée par Alexandre III, mais il n'en fut pas moins reconnu comme un saint par les Suédois<sup>39</sup>.
- 30 Parmi les saints rois médiévaux, saint Louis reste assurément celui qui mérite le mieux d'être considéré comme un saint. Sa conduite exemplaire lors de la croisade, relatée par Joinville, a frappé l'imagination des contemporains. Par ailleurs, il a toujours tenté d'agir en roi chrétien. En outre, on peut le rattacher, surtout par sa vie privée, à une nouvelle catégorie de saints qui apparaît au XII<sup>e</sup> siècle et s'épanouit au XIII<sup>e</sup> siècle : celle des saints laïcs.

### **Les saints laïcs<sup>40</sup>**

- 31 Entre le VI<sup>e</sup> et le XII<sup>e</sup> siècle, presque tous les nouveaux saints ont été des évêques ou des moines, quelques exceptions mises à part. Ce qui maintenait les laïcs à l'écart de la sainteté, c'était l'usage possible de la violence, les relations sexuelles regardées comme impures, même dans le mariage, et les rapports avec l'argent. Ces barrières commencèrent à tomber au XII<sup>e</sup> siècle. L'Italie fut en flèche dans ce mouvement au moment où se produisait l'éclosion du régime communal.
- 32 Le premier de ces nouveaux saints fut Homebon, marchand

de Crémone. Vers l'âge de cinquante ans, il aurait abandonné ses affaires pour se consacrer aux « œuvres de miséricorde ». Sur la requête de ses concitoyens, il fut canonisé par Innocent III en 1199, deux ans seulement après sa mort. Notons que la bulle pontificale omet de souligner qu'il était marié et père de plusieurs enfants ! Cette situation de famille paraissait toujours un obstacle à la sainteté<sup>41</sup>.

33 Cette première tentative réussie suivait une série d'échecs. Le marchand Pierre Valdès, voulant prêcher la pauvreté, se heurta à l'archevêque de Lyon (vers 1182-1183). Lui-même et ses disciples, les vaudois, furent bientôt tenus pour hérétiques<sup>42</sup>.

34 Le nouveau modèle de sainteté qui s'épanouit au XIII<sup>e</sup> siècle est pourtant très lié à l'idéal de pauvreté exalté surtout par saint François d'Assise et saint Dominique<sup>43</sup>. François est d'abord un laïc voulant pratiquer la perfection évangélique. Il refuse de se fondre dans les moules préexistants. Son mouvement ne réussit que grâce à la faveur de l'évêque d'Assise, du cardinal Ugolino Conti (futur Grégoire IX), nommé protecteur du nouvel ordre, et du pape Innocent III lui-même. Saint Dominique n'eut pas la même chance et dut accepter d'instaurer dans son ordre la règle de saint Augustin. Quant à sainte Claire, amie de saint François, elle n'eut d'autre choix que de se cloîtrer avec ses compagnes<sup>44</sup>. Une femme ne pouvait errer sur les routes et mendier : il ne lui restait que la mortification et la contemplation mystique.

35 Sainte Claire n'en est pas moins le prototype d'une nouvelle forme de sainteté, laïque et féminine, qui se développe au cours du XIII<sup>e</sup> siècle dans le sillage du mouvement franciscain.

### **Les saintes issues du mouvement franciscain<sup>45</sup>**

36 Pendant la plus grande partie du Moyen Âge, les seules femmes reconnues comme saintes avaient été les martyres, vierges le plus souvent, et accessoirement les moniales. Il n'y eut que peu d'exceptions à cette règle, parmi lesquelles sainte Geneviève et les saintes reines. Au XIII<sup>e</sup> siècle, une

nette évolution est perceptible à cet égard.

37 Les saints (hommes) franciscains avaient été très vite reconnus par l'Église. François d'Assise et Antoine de Padoue furent canonisés deux ans après leur mort, en 1228 et 1233 (par Grégoire IX)<sup>46</sup>. Un certain nombre de femmes furent également distinguées. Ce furent parfois des clarisses, mais surtout des laïques appartenant au tiers ordre franciscain, ou bien influencées par la spiritualité de saint François. Sur dix femmes canonisées de 1198 à 1431, cinq se rattachent, directement ou indirectement, au mouvement franciscain : Élisabeth de Hongrie († 1231), Rose de Viterbe († 1251), Claire d'Assise elle-même († 1253), Claire de Montefalco († 1308) et Delphine de Puimichel († 1360). Il ne s'agit là que des canonisations pontificales. Beaucoup d'autres saintes furent aussi vénérées dans le cadre de cultes locaux, non reconnus alors par l'Église officielle. Citons, entre autres, Philippa Mareri († 1236), Umiliana dei Cerchi († 1246), Douceline de Digne († 1274) et Angèle de Foligno († 1309)<sup>47</sup>.

38 Cette floraison de sainteté féminine traduit un changement important dans l'attitude des autorités religieuses à l'égard du deuxième sexe. L'Église a-t-elle pour autant renoncé à faire la liaison entre la femme et le péché ? Ce n'est pas sûr. Les nouvelles saintes elles-mêmes ont intériorisé ces conceptions traditionnelles. Si beaucoup d'entre elles sont mariées, elles ont pris le mariage en horreur, en particulier dans son aspect physique. Certaines pratiquent la chasteté au sein du couple (Delphine de Puimichel et son mari Élie de Sabran)<sup>48</sup>. D'autres sont veuves et refusent de se remarier. Toutes cherchent, au travers de la vie religieuse, à échapper aux contraintes qui leur sont imposées du fait des stratégies matrimoniales de leurs familles. Élisabeth de Hongrie semble avoir été l'une des seules à s'épanouir dans le mariage, mais elle perdit son mari, Louis de Thuringe, à l'âge de vingt ans, en 1227<sup>49</sup> !

39 Ces femmes appartiennent au mouvement religieux qui entraîne à cette époque la multiplication des béguinages dans l'Europe du Nord. En Italie, les femmes pratiquent

plus volontiers une vie religieuse privée, à l'intérieur de leur domicile. La plupart de ces saintes cherchent à pratiquer la charité en donnant une partie de leurs biens aux pauvres et en favorisant des établissements d'assistance. Mais elles sont contrecarrées par les hommes de leur entourage, parents qui prennent le contrôle de leurs ressources financières, ou confesseurs qui tentent de les ramener dans la sphère du privé. Ainsi, Élisabeth fut privée de presque tous ses biens par Henri Raspe, son beau-père, nouveau landgrave de Thuringe. Son confesseur, l'inquisiteur Conrad de Marbourg, lui interdit pourtant de mendier, comme elle voulait le faire dans l'esprit de saint François. Lui-même et d'autres confesseurs, appartenant souvent aux ordres mendiants, tentent de détourner ces femmes de l'action caritative, mais aussi de la vie érémitique. Acceptant à la rigueur qu'elles vivent en recluses, ils les orientent vers l'ascèse corporelle ou l'extase mystique<sup>50</sup>. L'Église agit de même envers les religieuses clarisses, immédiatement cloîtrées. De cette façon, le danger que représentaient ces saintes femmes pour l'ordre établi était étroitement circonscrit.

40 Plus encore que les hommes, les femmes du Moyen Âge ne pouvaient accéder à la sainteté que par le mépris du corps. Marguerite de Hongrie (1252-1271) menaçait son père, le roi Bela IV, de se couper le nez, lorsqu'il voulait la faire sortir de son monastère dominicain en vue d'un mariage princier<sup>51</sup>. La spiritualité de ces femmes débouchait souvent sur des manifestations corporelles. Les rapt ou les extases de sainte Douceline, fort spectaculaires, se déroulaient en présence de nombreux témoins<sup>52</sup>. Le corps féminin n'était admis par les hommes d'Église que dans la souffrance ou dans les manifestations du mysticisme. Il s'agissait toujours pour ces saintes de s'unir directement au Christ, à travers sa passion ou sa résurrection et sa gloire céleste. Ces femmes représentent l'un des derniers avatars de la sainteté médiévale. Elles furent souvent, très vite après leur mort, l'objet de la vénération populaire, comme l'avaient été les saints évêques et les saints moines depuis le haut Moyen

## Le culte des saints

- 41 Tout au long du Moyen Âge, on peut opposer le christianisme officiel, celui de la hiérarchie et des moines, et la religion populaire. Bien entendu, il y a sans cesse des interférences entre ces deux niveaux. Le clergé s'efforce de contrôler les pratiques du peuple, qui a tendance à tomber dans la superstition. Ces observations générales s'appliquent au premier chef au culte des saints<sup>53</sup>.
- 42 Le christianisme apparaissait comme une religion abstraite par rapport au polythéisme gréco-romain ou germanique. Les saints, humains parvenus auprès de Dieu par les mérites de leur martyre ou de leur vie parfaite, constituaient des intercesseurs idéaux pour des fidèles peu instruits, qui avaient difficilement accès aux mystères du dogme. Le culte des saints permit donc d'intégrer assez facilement les nombreux *pagani* (« paysans/païens »), christianisés en masse du IV<sup>e</sup> au VII<sup>e</sup> siècle. Il n'en va pas différemment pour les Barbares, comme ces Francs des frontières de la seconde Lyonnaise, convertis par saint Loup de Sens en 613-614<sup>54</sup>. Les saints succédaient naturellement aux dieux locaux, souvent dans les mêmes lieux : les églises étaient construites sur les ruines des temples ou des *fana*. Les sources ou les hauteurs continuaient aussi d'être des lieux de culte, après avoir été consacrées à un saint local. Le christianisme était une religion de la ville qui, dès le IV<sup>e</sup> siècle, fut imposée par l'autorité impériale, relayée par celle des évêques. C'est déjà le cas à l'époque de saint Martin<sup>55</sup>. Le culte des saints, autorisé et contrôlé, permettait de faire accepter la nouvelle religion dans les campagnes. Ce fut un travail de longue haleine. Saint Pair et saint Vigor, pour ne citer que ces exemples, eurent encore à lutter contre les cultes païens<sup>56</sup>. Saint Vigor implanta une église sur le *Mons Phanus* (Mont Phaunus), où un *fanum* subsistait, à quelques centaines de mètres de Bayeux. Pourtant, un évêque était installé dans la cité depuis deux siècles<sup>57</sup>.

43 Le culte des saints fut toléré par les évêques, qui cherchèrent cependant très tôt à le contrôler. Déjà saint Martin s'opposa au culte rendu à un personnage qu'il ne considérait pas comme saint<sup>58</sup>. À vrai dire, les évêques furent le plus souvent incapables d'empêcher les cultes populaires de se développer. En revanche, ils s'efforcèrent de promouvoir des saints « officiels », qu'on pouvait considérer comme authentiques. Le premier moyen utilisé fut la dédicace des églises. On connaît les très nombreux lieux de culte qui furent dédiés à saint Martin ou à saint Germain d'Auxerre au cours de la période mérovingienne. Les églises des groupes cathédraux reçurent à la même époque des dédicaces classiques : la Vierge Marie, un apôtre ou un martyr (souvent saint Pierre ou saint Etienne) et, bien évidemment, saint Jean-Baptiste pour le baptistère alors indépendant<sup>59</sup>.

44 L'Église consacra également le culte des saints par le biais des calendriers, des martyrologes et des offices liturgiques<sup>60</sup>.

45 Dès le IV<sup>e</sup> siècle, des calendriers furent composés dans l'Église romaine. Ils indiquaient le *dies natalis* (« jour de la naissance [à la vie éternelle] »), c'est-à-dire le jour de la mort du saint, où son culte était célébré. Le *chronographe* de 354, œuvre destinée à un riche chrétien nommé Valentin, est subdivisé en deux sections : liste des évêques de Rome (*Depositiones episcoporum*) et liste des martyrs (*Depositiones martyrum*). Pour chacune est indiqué le jour de l'anniversaire. On trouve de même, en Orient, le *Calendrier d'Antioche*, rédigé vers 363<sup>61</sup>. Chaque Église élaborait ainsi son calendrier incorporant les cultes locaux.

46 Parallèlement furent constitués les martyrologes indiquant pour tous les jours les saints vénérés. Le plus anciennement attesté est le *Martyrologe hiéronymien*, attribué à saint Jérôme († 420), mais rédigé après sa mort, vers 431, et connu à travers une version gallicane faite à Auxerre en 592<sup>62</sup>. D'autres martyrologes complétèrent les listes par de courtes notices, tel celui de Bède le Vénérable. Malheureusement, l'un de ceux qui eut le plus grand retentissement, le *Martyrologe d'Adon* (vers 865), est un

faux truffé d'erreurs, qui prétendait s'appuyer sur un antique martyrologe pontifical. Par l'intermédiaire du *Martyrologe d'Usuard de Saint-Germain* (vers 875), nombre de ces erreurs se transmirent, à travers tout le Moyen Âge, jusqu'au *Martyrologe romain* de 1584<sup>63</sup> !

47 On composa de nombreux offices en l'honneur des saints qui formèrent le sanctoral. Pour les saints qui ne bénéficiaient pas d'offices particuliers, on utilisait les messes du commun des martyrs (*In Virtute* ou *Laetabitur*), celles des confesseurs (*Justus ut Palma*) ou des vierges (*Dilexisti*). Jusqu'au VIII<sup>e</sup> siècle, on célébrait surtout les martyrs lors de la vigile de leur anniversaire, sur le lieu même où se trouvait leur tombeau. C'est là qu'on lisait leur *vita* ou leur *passio*, le plus souvent légendaire en ce qui concerne les martyrs romains. À partir du VIII<sup>e</sup> siècle, sous le pape Hadrien (772-795), ces *passiones* furent incorporées sous forme de lectures à l'office divin, récitées surtout par les moines ou les chanoines<sup>64</sup>.

48 Cette nouveauté coïncide avec l'époque où les reliques romaines commencent à être diffusées dans tout l'Occident. Le culte des reliques fut l'une des manifestations les plus puissantes de la religion populaire, honorant avant tout les saints. En même temps, dans ce domaine encore, les autorités ecclésiastiques tentèrent de canaliser le phénomène en exerçant un certain contrôle sur la vénération des ossements et des objets ayant appartenu aux saints.

49 En matière de culte des reliques, l'Occident fut très en retard sur l'Orient, la législation romaine interdisant les violations de sépulture. Au VI<sup>e</sup> siècle, on utilisa les *brandea* ou *pignora*, reliques fictives composées d'objets qui avaient touché le tombeau du saint. C'est seulement à partir du VII<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> siècle que les corps des martyrs romains furent dépecés et répandus à travers tout l'Occident. À ces reliques romaines s'ajoutèrent bien entendu celles qui émanaient des innombrables saints locaux. Les évêques ont été les premiers à développer le culte des reliques. À cet égard, dès le IV<sup>e</sup> siècle, saint Ambroise fut un initiateur, bientôt suivi à



Rouen par saint Victrice<sup>65</sup>.

50 Le culte des reliques fut très vite associé à la construction ou à la dédicace des églises. À Rome, les grandes basiliques étaient bâties sur la tombe même du saint. C'est le cas de Saint-Pierre : les fouilles en ont apporté la quasi-certitude<sup>66</sup>. Mais les nouvelles églises étaient consacrées sans apport de reliques, comme le montre le sacramentaire grégorien. On devait se contenter de *brandea*. En revanche, à partir du milieu du VII<sup>e</sup> siècle, avec le dépeçage des corps saints, il fut possible d'installer des reliques dans chaque nouvelle église. À Rome, l'enfouissement des reliques est même devenu la cérémonie essentielle du rite de la dédicace. Selon le plus ancien ordo de Gaule, conservé dans le *Sacramentaire d'Angoulême*, lors de la consécration d'une église, les reliques sont amenées solennellement en procession et placées sous l'autel. Aussitôt, l'évêque consécrateur, qui a déjà fait sur cet autel cinq onctions de saint chrême, y célèbre la messe. Ces rites ont été maintenus tout au long du Moyen<sup>67</sup>.

51 La translation de reliques et surtout l'*elevatio* d'un corps saint vers un lieu plus digne a été l'un des moyens principaux utilisés par les évêques pour contrôler le culte des saints<sup>68</sup>. De cette façon, les évêques tentaient de canaliser l'un des aspects les plus foisonnants de la religion populaire.

52 Le prestige d'un édifice religieux se mesurait au nombre et à la valeur de ses reliques. Les évêques, comme les abbés, cherchèrent tout au long du Moyen Age à enrichir leur collection de reliques.

53 La vénération des reliques était le but essentiel des pèlerinages. Les destinations les plus prestigieuses étaient bien entendu la Terre Sainte et, en Occident, la ville de Rome. Immédiatement après, Saint-Jacques-de-Compostelle prit un essor extraordinaire à partir du IX<sup>e</sup> siècle. Au Mont Gargan, en Italie du Sud et au Mont-Saint-Michel, en Normandie, était vénéré l'archange saint Michel. Les pèlerins normands tissèrent de nombreux liens entre les deux sanctuaires qui jouèrent un rôle dans

l'installation de leurs compatriotes en Italie au XI<sup>e</sup> siècle<sup>69</sup>. Ces lieux de culte fameux avaient aussi des reliques. Au Mont-Saint-Michel, on possédait un morceau de marbre du Mont-Gargan (touché par l'archange), un fragment du voile du Paradis (qu'il avait apporté du ciel)<sup>70</sup>, son écu et son épée, sans oublier le crâne de saint Aubert (qu'en songe il avait percé de son doigt, y laissant un véritable trou)<sup>71</sup>.

54 Les cathédrales ou les églises moins prestigieuses que ces sanctuaires majeurs constituaient souvent des étapes sur la route des grands pèlerinages. Les pèlerins venaient en passant y faire leurs dévotions et bénéficier des mérites de saints d'ordre secondaire avant de visiter les reliques essentielles.

55 Le culte des reliques ne cessa de se développer au cours du Moyen Âge. En 1204, la prise de Constantinople par les croisés latins provoqua un afflux considérable de nouvelles reliques de premier ordre, accumulées depuis les origines chrétiennes dans cette capitale de l'empire d'Orient, inviolée depuis neuf siècles ! En France, saint Louis fut un grand introducteur de reliques. Il se procura une partie notable de la Vraie Croix en 1241 et fit construire la Sainte Chapelle de 1243 à 1247 pour abriter la Couronne d'Épines acquise de l'empereur latin de Constantinople dès 1237-1238<sup>72</sup>. Par la suite, il se livra à de généreuses distributions de Saintes Épines à travers tout le royaume.

56 Au XIV<sup>e</sup> siècle, en France, apparut le Saint-Suaire, aujourd'hui conservé à Turin. Sa vénération fut alors condamnée par l'évêque du lieu, mais la « relique » n'en fut pas moins l'objet d'une immense dévotion jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle<sup>73</sup>.

57 Le culte des reliques n'est qu'un des aspects empruntés par le culte des saints. Au Moyen Âge, les saints sont vénérés de multiples façons que nous ne pourrions ici examiner en détail. Signalons seulement quelques exemples.

58 Dans les villes médiévales, les saints représentaient la meilleure protection contre l'ennemi. On installait fréquemment des oratoires aux points les plus vulnérables du système défensif, à savoir les portes. À Bayeux, par

exemple, les portes principales étaient dédiées à saint Martin et à saint André<sup>74</sup>. Certains saints étaient invoqués plus spécialement comme protecteurs des armées. Les rois de France, à leur départ pour la guerre, allaient lever l'oriflamme de saint Denis, protecteur de la monarchie capétienne. Un rôle comparable fut joué par saint Georges pour l'Angleterre, mais aussi pour l'Allemagne, la Catalogne, le Portugal, Gênes et Venise<sup>75</sup> !

59 À l'intérieur des grandes églises, cathédrales ou collégiales, à partir du XIII<sup>e</sup> siècle, on assista à la multiplication des chapelles dédiées à des saints. Ainsi, on y vénérât non seulement le saint patron auquel l'église était dédiée, mais encore de nombreux autres saints.

60 Certaines localités abritaient un saint si populaire que son nom se substitua à l'ancien toponyme. C'est assez rare pour de grandes villes. Citons Saint-Quentin, ancienne *Civitas Veromanduorum*, capitale du Vermandois, et Saint-Nazaire, antique *Corbilo*. C'est en revanche très fréquent pour de multiples paroisses rurales.

61 Le culte des saints était l'expression de la religion populaire, même si cette forme de spiritualité était guidée et orientée par les clercs. Peu à peu, les laïcs prirent leur autonomie dans ce domaine. À partir des XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles, et surtout du XIII<sup>e</sup> siècle, ils créèrent leurs propres confréries (ou charités) placées sous la protection de saints patrons. Certaines de ces confréries étaient simplement vouées à la dévotion et à l'entraide mutuelle dans le cadre paroissial. D'autres regroupaient les pratiquants d'un même métier, formant un embryon d'organisation professionnelle sous la protection du saint patron. Chaque métier eut bientôt son saint protecteur. Dans tous les cas, ces confréries constituent une manifestation éclatante de la vigueur du culte des saints dans la seconde partie du Moyen Âge<sup>76</sup>.

62 Beaucoup d'historiens ont tendance à considérer de nos jours que le Moyen Âge n'a pas existé, tant est variée cette longue période de dix siècles. Cependant, s'il y a un point commun à tous les hommes du Moyen Âge, c'est bien l'emprise exercée sur eux par la religion chrétienne. Or, du

IV<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle, le christianisme médiéval a vu fleurir le culte des saints, culte éminemment populaire au départ, mais canalisé par les autorités ecclésiastiques par le biais de la canonisation et du contrôle des reliques. À vrai dire, les cultes populaires furent tellement foisonnants qu'ils ne purent jamais être entièrement maîtrisés par l'Église officielle. Au cours des siècles cependant, l'évolution fut importante. Du martyr au saint laïc et marié, en passant par l'évêque et le moine, on vénéra des saints divers, reflets de la société du temps. Jamais toutefois l'ardeur de ce culte ne se démentit. Il s'adressait à des personnages qui avaient vécu dans les temps historiques et dont on connaissait la vie, même si elle était enjolivée par de nombreuses légendes. Ce culte avait par ailleurs un aspect concret grâce aux reliques, qu'on pouvait approcher, voir et parfois même toucher. Toutes ces reliques n'étaient pas authentiques, et certains clercs s'en préoccupèrent<sup>77</sup>. Les reliques représentaient un immense marché qui tentait les faussaires, malgré la peur des sanctions spirituelles. La masse des fidèles, quant à elle, ne semble guère avoir été la proie du doute.

63 Les saints étaient donc des personnages majeurs pour les gens du Moyen Âge. Le culte qu'on leur rendait était l'une des principales manifestations de la religion chrétienne, telle qu'elle était pratiquée. On ne peut ignorer le rôle capital joué par les saints dans la civilisation médiévale. Ceci est vrai pour l'ensemble du monde chrétien. À son échelle, la Normandie représente un exemple intéressant. Elle a produit un certain nombre de saints, presque pas de martyrs, comme le reste de la Gaule, mais beaucoup de saints évêques et de saints moines, souvent devenus l'objet d'un culte populaire. De nombreux saints sont également venus de l'extérieur, en particulier à l'époque de l'évangélisation de la province, c'est-à-dire pour l'essentiel à l'époque mérovingienne. Les saints de Normandie sont connus par l'hagiographie. Ils ont été l'objet d'une iconographie riche et variée. Leur culte s'est manifesté entre autres à travers la vénération de leurs reliques, mais celles-ci ont subi diverses vicissitudes, en particulier du fait des

invasions Scandinaves. Les saints ont enfin été des enjeux de pouvoir, aussi bien sur le continent que dans l'Angleterre anglo-normande. Tels sont quelques-uns des thèmes qui furent traités au cours de ce colloque et qui forment la riche matière de cet ouvrage.

## Notes

1. Voir à ce sujet A. Vauchez, *La Sainteté en Occident aux derniers siècles du Moyen Âge*, Rome, École française de Rome, 1981, et en particulier la première partie intitulée : « La discipline du culte des saints des origines au XIII<sup>e</sup> siècle », p. 13-67.
2. Dioclétien règne de 284 à 305, tout en établissant le régime de la tétrarchie, qui aboutit à un partage de l'empire. En 305, les persécutions cessent à Rome. En 313, Constantin promulgue l'édit de Milan, qui accorde la tolérance à la religion chrétienne en Occident. Deux ans auparavant, Galère avait fait de même pour l'Orient.
3. Théodose le Grand devient empereur d'Orient en 379 et seul empereur en 394. Il meurt en 395.
4. À Rome, la plus ancienne date de 354. Voir *infra*.
5. Saint Paul, Épître aux Romains, XVI, 2, Deuxième épître aux Corinthiens, I, 1 et XIII, 12. Voir à ce sujet X.-L. Dufour, *Vocabulaire de théologie biblique*, 2<sup>e</sup> édition, Paris, Cerf, 1970, article « Saint », col. 1184 et H. Delehaye, *Sanctus. Essai sur le culte des saints*, Bruxelles, Société des bollandistes, 1927.
6. Cet usage apparaît au milieu du VI<sup>e</sup> siècle à Rome. Il se répand dans tout l'Occident au cours du VII<sup>e</sup> siècle.
7. Sulpice Sévère, *Vie de saint Martin*, IV, 3, trad, et éd. J. Fontaine (dir.), Paris, Cerf, 1967-1969, t. I, p. 276-277.
8. Cette invention eut lieu en juin 386. Voir Ambroise de Milan, *Hymnes*, trad, et éd. J. Fontaine (dir.), Paris, Cerf, 1992, et en particulier la contribution d'Y.-M. Duval, « Notice sur l'hymne XI », p. 487. Voir également le *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. XIX, 1984, article « Gervais et Protais » par A. Rimoldi, col. 1073-1076.
9. Victrice de Rouen, *De laude Sanctorum*, Paris, Sauvage et Tougard, 1895. Voir L. Musset, « De saint Victrice à saint Ouen : la christianisation de la province de Rouen d'après l'hagiographie », *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. LXII, n° 168, 1975, p. 141-152 (notamment p. 142-143). Signalons qu'un certain nombre d'églises importantes de la province de Rouen sont dédiées aux saints Gervais et

Protails : Saint-Gervais de Rouen et la cathédrale de Sées par exemple.

10. Grégoire de Tours, *De gloria martyrum*, 50, cité par A. Vauchez, *La Sainteté en Occident...*, p. 19. Rappelons que Grégoire de Tours (qui s'appelait en réalité Georgius Florentius) admirait beaucoup son parent Grégoire, évêque de Langres, au point d'adopter son nom. Le tombeau de saint Bénigne (aujourd'hui vide) est toujours visible dans la célèbre rotonde de l'ancienne abbatale de Saint-Bénigne (devenue cathédrale de Dijon). Au XI<sup>e</sup> siècle, sous l'abbatit de Jarenton, l'abbaye de Dijon eut des rapports étroits avec la Normandie, et plus précisément avec Bayeux. Le prieuré de Saint-Vigor, aux portes de la ville, devint une dépendance du grand monastère bourguignon.

11. Les Romains imitèrent sur ce point l'exemple de l'Orient. Voir *infra*.

12. On parle en effet d'*elevatio* : les restes du saint sont déposés dans une châsse et « élevés » sur l'autel, pour qu'ils soient vénérés par les fidèles. Voir *infra*.

13. A. Vauchez, *La Sainteté en Occident...*, p. 25.

14. *Registre de Grégoire VII*, II, 55a, trad. fr. A. Fliche, in *Histoire de l'Église*, A. Fliche et V. Martin (dir.), t. VIII, *La Réforme grégorienne et la Reconquête chrétienne (1057-1123)*, Paris, Bloud et Gay, 1940, p. 79-80 : « Le pontife romain, s'il a été ordonné canoniquement, devient indubitablement saint par les mérites de saint Pierre, sur la foi de saint Ennodius, évêque de Pavie, d'accord en cela avec de nombreux Pères, comme on peut le voir dans le décret du bienheureux pape Symmaque. »

15. Eric IX Jedvardsson, dit le Saint, roi de Suède de 1150 à 1160.

16. A. Vauchez, *La Sainteté en Occident...*, p. 28-32.

17. *Ibid.*, p. 33. Le canon 62 du IV<sup>e</sup> concile du Latran reprend un décret du concile de Mayence de 813. Sous Charlemagne, le mot *princeps* désignait l'empereur. Sous Innocent III, alors que l'empereur Otton IV est excommunié, il s'agit évidemment du pape.

18. *Ibid.* p. 33-35.

19. Antioche de Pisidie, en Asie Mineure (actuellement en Turquie).

20. Sainte Ursule, princesse originaire de Grande-Bretagne, et ses onze mille suivantes auraient été massacrées par les Huns, qui assiégeaient Cologne, au retour d'un voyage à Rome (auprès du pape légendaire Cyriaque). La légende originale semble dater du IX<sup>e</sup> siècle. En 1106, on découvrit une nécropole romaine comprenant la tombe d'une certaine Ursula et de nombreuses autres sépultures qui furent attribuées aux « onze mille vierges » légendaires. Cologne conservait également dans sa cathédrale d'autres reliques majeures : celles des Rois Mages qui

avaient été transférées en 1164 de Milan à Cologne. L'archevêque Rainald von Dassel, archichancelier du royaume d'Italie, avait profité de la défaite et de la destruction de Milan par l'empereur Frédéric Barberousse pour s'emparer de ces reliques extrêmement prestigieuses. La châsse des Rois Mages, exécutée par Nicolas de Verdun à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, est toujours conservée de nos jours dans le chœur de la cathédrale de Cologne.

21. A. Vauchez, *La Sainteté en Occident...*, p. 19, note 12. Les actes de saint Bénigne furent rédigés vers 560. Ils présentaient saint Bénigne, dont le corps avait été « découvert » à Dijon, comme un disciple de saint Polycarpe qui aurait évangélisé la cité de Langres (comprenant Dijon) et celle d'Autun.

22. Les dates indiquées sont celles de leur élection au siège épiscopal puis de leur mort.

23. Voir J. Fontaine, « L'évêque dans la tradition littéraire du premier millénaire en Occident », *Les Évêques normands du XI<sup>e</sup> siècle* (actes du colloque de Cerisy-la-Salle, 1993), P. Bouet et F. Neveux (dir.), Caen, Presses universitaires de Caen, 1995, p. 41-51.

24. Saint-Jouin-de-Marnes, canton d'Airvault, Deux-Sèvres.

25. Sans doute Saint-Pair-sur-Mer, canton de Granville, Manche.

26. L. Musset, « De saint Victrice à saint Ouen... », p. 149.

27. Voir dans ce volume la contribution de Bernard Beck, « Bernard de Tiron ou l'impossible sainteté ».

28. Saint Wandrille (v. 600-668), saint Philibert (v. 608-684). Fontenelle, aujourd'hui Saint-Wandrille, canton de Caudebec-en-Caux ; Jumièges, canton de Duclair, Seine-Maritime ; Rebais, chef-lieu de canton, Seine-et-Marne ; Noirmoutier-en-l'Île, chef-lieu de canton, Vendée.

29. Honorius III refusa en 1222 la canonisation de Robert de Molesme (1111), réclamée par l'ordre des Cisterciens. Voir A. Vauchez, *La Sainteté en Occident...*, p. 57, note 63.

30. Voir dans cet ouvrage B. Beck, « Bernard de Tiron ou l'impossible sainteté », p. 285-302.

31. Voir R. Folz, *Les Saints rois du Moyen Âge en Occident (VI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle)*, Bruxelles, Société des bollandistes, 1984.

32. Voir G. Tessier, *Le Baptême de Clovis*, Paris, Gallimard, 1964 ; L. Musset, *Les Invasions : les vagues germaniques*, 2<sup>e</sup> édition, Paris, PUF, 1969, p. 300 sq. ; P. Périn et L.-C. Feffer, *Les Francs à la conquête de la Gaule*, Paris, Armand Colin, 1987, p. 143-154 ; M. Rouche, *Clovis*, Paris, Fayard, 1996, p. 229-285.

33. En réalité, c'est l'empereur Frédéric Barberousse lui-même qui procéda en 1165 à cette « canonisation », en tant que délégué de l'antipape Pascal III (1164-1168). Voir A. Vauchez, *La Sainteté en Occident...*, p. 28, note 11.

34. Voir *Dix mille saints. Dictionnaire hagiographique*, rédigé par les bénédictins de Ramsgate (1988), trad. fr. M. Stroobants, Turnhout, Brepols, 1991, p. 133 et 244. Sainte Cunégonde fut canonisée en 1200, sous Innocent III.

35. M. Bloch, *Les Rois thaumaturges* (1924), réédition Paris, Gallimard, « Bibliothèque des histoires », 1993.

36. Robert le Pieux avait en effet épousé sa cousine, Berthe de Bourgogne, fille de Conrad, roi de Bourgogne. Ce mariage, célébré en 996, fut cassé en 999 par le pape Grégoire V (996-999).

37. Voir en dernier lieu J. Le Goff, *Saint Louis*, Paris, Gallimard, 1996. Les circonstances de la canonisation sont expliquées aux pages 301-305. En réalité, les démarches en vue d'une canonisation avaient commencé peu après la mort de saint Louis, sous le règne de son fils Philippe III le Hardi (1270-1285).

38. Olaf II Haraldsson, roi de Norvège de 1015 à 1028. Il tenta d'imposer le christianisme par la force. Mais les nobles restés païens se révoltèrent en 1028 et firent appel au roi de Danemark et d'Angleterre, Cnut le Grand (pourtant chrétien). Olaf fut vaincu et tué alors qu'il tentait de reconquérir son royaume.

39. A. Vauchez, *La Sainteté en Occident...*, p. 28-29.

40. A. Vauchez, *Les Laïcs au Moyen Âge. Pratiques et expériences religieuses*, Paris, Cerf, 1987, p. 309.

41. A. Vauchez, *La Sainteté en Occident...*, p. 412-414 ; *Id.*, *Les Laïcs au Moyen Âge...*, p. 77-82.

42. Pierre Valdès (1217) fonda vers 1170 le groupe des « pauvres de Lyon », voulant mettre en pratique la pauvreté évangélique. Il fut excommunié par l'archevêque de Lyon vers 1182-1183. Sa doctrine fut condamnée par le concile de Vérone (1184) et le IV<sup>e</sup> concile du Latran (1215).

43. Saint François d'Assise (1181/1182-1226), saint Dominique (v. 1170-1221).

44. Claire Offreduccio naquit vers 1193-1194. Elle fonda en 1213 près d'Assise un couvent féminin appliquant la règle de la pauvreté absolue, qui déboucha sur la fondation de l'ordre des « Pauvres Dames » dites Clarisses. Claire mourut en 1253 et fut canonisée deux ans après.

45. A. Vauchez, *Les Laïcs au Moyen Âge...*, p. 189-202.



46. Notons que saint Dominique ne fut canonisé par le même pape qu'en 1234, soit treize ans après sa mort.

47. A. Vauchez, *La Sainteté en Occident...*, p. 427-446 ; *Id.*, *Les Laïcs au Moyen Âge...*, p. 189-190.

48. A. Vauchez, *Les Laïcs au Moyen Âge...*, p. 83-92.

49. *Ibid.*, p. 203-209.

50. *Ibid.*, p. 195-202. Voir aussi A. Vauchez, « Charité et pauvreté chez sainte Elisabeth de Thuringe », in *Études sur l'histoire de la pauvreté (Moyen Âge-XVI<sup>e</sup> siècle)*, M. Mollat (dir.), Paris, Publications de la Sorbonne, 1974, t. I, p. 163-173.

51. A. Vauchez, *Les Laïcs au Moyen Âge...*, p. 199. Le procès de canonisation de Marguerite de Hongrie eut lieu en 1276, mais n'aboutit pas. Cette canonisation n'eut lieu qu'au XX<sup>e</sup> siècle, en 1943, alors que la Hongrie se trouvait sous le régime de l'amiral Horthy, alors allié de l'Allemagne nazie.

52. *Ibid.*, p. 202.

53. Voir P. Brown, *Le Culte des saints*, Paris, Cerf, 1984.

54. L. Musset, « De saint Victrice à saint Ouen... », p. 146. Il faut rappeler que beaucoup d'autres Francs avaient été convertis plus d'un siècle auparavant avec le roi Clovis. Mais, si l'on en croit la *Vita Lupi Senonensis*, il restait des Francs païens à convertir au début du VII<sup>e</sup> siècle, ce qui n'a rien d'impossible.

55. Voir Sulpice Sévère, *Vie de saint Martin*, 9 et 10, trad. fr. J. Fontaine, t. I, p. 270-275 et t. II, p. 638-690 (surtout p. 663-664).

56. Voir L. Musset, « De saint Victrice à saint Ouen... », p. 147.

57. *Vita Vigoris*, AASS, 1<sup>er</sup> novembre. G. Aubourg, « Saint Vigor, évêque de Bayeux », *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, LVII, 1963-1964, p. 317-373 et LVIII. 1965-1966, p. 127-173 (voir en particulier p. 128 sq.).

58. Sulpice Sévère, *Vie de saint Martin*, trad. fr. J. Fontaine, t. I, p. 276-277. Voir *supra*.

59. Les exemples sont multiples. Contentons-nous de signaler les cas de Paris (Saint-Étienne, Notre-Dame et Saint-Jean-le-Rond), de Genève (Saint-Pierre-et-Saint-Paul, Notre-Dame et Saint-Jean-Baptiste) ou celui de Bayeux (Notre-Dame, Saint-Sauveur et Saint-Étienne).

60. P. Jounel, « Le culte des saints », in *L'Église en prière. Introduction à la liturgie*, A.-G. Martimort (dir.), Tournai, Desclée, 1961, p. 766-785.

61. *Ibid.*, p. 777.

62. *Ibid.*, p. 778.

63. *Ibid.*, p. 779. Voir Dom J. Dubois, *Le Martyrologe d'Usuard*, texte et commentaire, Bruxelles, Société des bollandistes, « Subsidia hagiographica », n° 40, 1965.
64. P. Jounel, « Le culte des saints »..., p. 783-785. Ces lectures sont le plus souvent incorporées à l'office de nuit.
65. A. Vauchez, *La Sainteté en Occident...*, p. 18-19. Voir Ambroise de Milan., *Hymnes...*, p. 487.
66. Voir H. Leclercq, *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, t. XV, article « Vatican. Les fouilles du Vatican », par H.-I. Marrou et J. Carcopino, col. 3293-3346.
67. Voir *L'Église en prière...*, A.-G. Martimort (dir.), p. 181.
68. Voir sur ce point, à titre d'exemple, la contribution dans cet ouvrage de Lucien Musset, « Les translations de reliques en Normandie (IX<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles) », p. 97-108.
69. Voir à ce sujet *Les Normands en Méditerranée dans le sillage des Tancrède* (actes du colloque de Cerisy-la-Salle, 1992), P. Bouet et F. Neveux (dir.), Caen, Presses universitaires de Caen, 1994, p. 14 (Introduction de P. Bouet) et p. 41 (contribution de L. Musset).
70. Cette relique provenait du Mont Gargan.
71. Dom J. Dubois, « Le trésor des reliques de l'abbaye du Mont-Saint-Michel », *Millénaire monastique du Mont-Saint-Michel*, t. I, *Histoire et Vie monastique à l'abbaye*, J. Laporte (éd.), Paris, Lethielleux, 1967, p. 550-558 et 567-569.
72. J. Le Goff, *Saint-Louis...*, p. 140-148.
73. V. Saxer, « Le suaire de Turin aux prises avec l'histoire », *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. LXXVI, n° 196, 1991, p. 21-56. Cet article fondamental montre que le suaire n'apparaît qu'au XIV<sup>e</sup> siècle et qu'alors sa vénération est condamnée par les autorités ecclésiastiques locales. Selon l'histoire, il s'agirait donc d'un faux. Encore faut-il confronter les données de l'histoire avec celles des sciences « exactes ». Au cours des dernières années, on le sait, différents laboratoires consultés, appartenant à divers pays, ont donné des avis contradictoires. La difficile question de l'authenticité du Saint-Suaire reste donc ouverte.
74. Voir L. Musset, « Recherches sur Bayeux de l'époque franque au XIII<sup>e</sup> siècle » (résumé), *Revue historique du Droit*, 4 série, t. XXXV, 1958, p. 620-621 ; F. Neveux, *Bayeux et Lisieux, villes épiscopales de Normandie à la fin du Moyen Âge*, Caen, Éditions du Lys, 1996, p. 45-46. Une chapelle dédiée à saint André était installée au-dessus de l'une des portes. Une église Saint-Martin était accolée à l'autre porte.

75. Voir *Dix mille saints. Dictionnaire hagiographique...*, p. 218, article « Saint Georges le Grand ».

76. Voir à ce sujet les travaux de Catherine Vincent et en particulier, concernant la Normandie, sa thèse intitulée *Des Charités bien ordonnées : les confréries normandes de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle au début du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, École normale supérieure de jeunes filles, 1988. Voir également sa contribution à cet ouvrage : « Les mutations du culte des saints à Rouen du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle », p. 151-168.

77. C'est le cas, par exemple, de Guibert de Nogent, lorsqu'il rédige vers 1119-1129 son traité intitulé *De Pignoribus Sanctorum* (« Des reliques des saints »). Lire à ce sujet le commentaire de Jacques Le Goff, *Saint-Louis...*, p. 142-143 et note 3.

## Author

**François Neveux**

## Université de Caen

© Presses universitaires de Caen, 2000

Terms of use: <http://www.openedition.org/6540>

### *Electronic reference of the chapter*

NEVEUX, François. *Les saints dans la civilisation médiévale* In: *Les Saints dans la Normandie médiévale* [online]. Caen: Presses universitaires de Caen, 2000 (generated 24 février 2019). Available on the Internet: <<http://books.openedition.org/puc/9949>>. ISBN: 9782841338085. DOI: 10.4000/books.puc.9949.

### *Electronic reference of the book*

BOUET, Pierre (ed.) ; NEVEUX, François (ed.). *Les Saints dans la Normandie médiévale*. New edition [online]. Caen: Presses universitaires de Caen, 2000 (generated 24 février 2019). Available on the Internet: <<http://books.openedition.org/puc/9945>>. ISBN: 9782841338085. DOI: 10.4000/books.puc.9945.

Zotero compliant

**Les Saints dans la Normandie médiévale**

*This book is cited by*

(2010) *Ad libros !*. DOI: [10.4000/books.pum.7496](https://doi.org/10.4000/books.pum.7496)

This site uses cookies and collects personal data.

For further information, please read our **Privacy Policy** (updated on June 25, 2018).

By continuing to browse this website, you accept the use of cookies.

**Close**